

Colloque CARMF – 5 octobre 2019

Et maintenant ? La vision de la FMF

Jean-Paul Hamon, Président de la FMF



**CONSTRUIRE
L'AVENIR DE LA
MÉDECINE
LIBÉRALE**

Avec la CARMF

- on sait ce qu'on a
- projections faites à 40 ans



Point de vue de la FMF sur la réforme proposée

- très inquiète des implications sur nos retraites + les implications conventionnelles
- RV pris au HCRR dès 07/2018 : première demande des projections actuarielles
- objectif : zéro pénalisation des médecins libéraux pour retraite + convention



Annonces du HCRR

- bonnes paroles : « faites-nous confiance ! »
- concertation (et non négociation) « large et franche » à poursuivre
- simulations (projections ?) et cas types
promis pour fin 2019 = 17 mois d'attente !



Avis de la FMF

- d'accord pour 1 PASS de solidarité nationale, avec liberté et solidarité intra-professionnelles au-delà
- mais 3 PASS imposé : acceptable seulement si réforme juste pour tous ! Cela semble impossible à enveloppe constante
- les réserves de notre régime complémentaire appartiennent aux médecins libéraux



Equilibre et Solidarité

- équilibre : on a déjà donné depuis 1999
 - cotisations ASV >>
 - pouvoir d'achat -25% (ASV, merci l'Etat)
- solidarité :
 - 5% de nos cotisations aujourd'hui
 - 10% demain avec le SUR
 - + régimes spéciaux / impôts



Accord intersyndical



Communiqué de presse

Paris, le 11 septembre 2019

Retraite : les syndicats représentatifs des médecins libéraux élaborent une défense commune

Les cinq syndicats représentatifs des médecins libéraux se sont réunis ce matin pour examiner l'impact du projet de réforme des retraites sur les médecins libéraux et celui du mode de recouvrement de leurs cotisations qui serait fait par l'URSSAF à la place de la CARMF.

Ils ont convenu de défendre ensemble les positions suivantes :

- Les droits acquis doivent être respectés à l'euro près.
- Le rapport cotisations/prestations doit dans tous les cas être préservé afin de pouvoir maintenir le niveau de retraite actuel pour les générations à venir.
- Les réserves constituées dans le régime complémentaire par les surcotisations des médecins doivent être exclusivement consacrées à la sécurisation du niveau de leur retraite et rester aux médecins.
- Une éventuelle modification du circuit du recouvrement des cotisations ne doit pas précéder la mise en place de la réforme.
- Les frais de gestion de l'ensemble des circuits doivent être réduits pour ne pas impacter le produit financier de leurs cotisations.
- Les missions sociales de la CARMF doivent être maintenues au bénéfice de la solidarité intra professionnelle.
- Les médecins libéraux doivent obtenir la place qui leur est due dans la gouvernance du régime universel projeté.
- La réforme doit respecter les bases du contrat conventionnel qui comporte l'avantage social vieillesse (ASV).

Ensemble ils ont porté ces revendications auprès de la Direction de la sécurité sociale.

Les cinq syndicats veilleront à ce que la future réforme respecte ces exigences qu'ils défendront ensemble lors des prochaines rencontres avec le Haut Commissariat à la Réforme des Retraites.

Dr Jean-Paul ORTIZ
Président de la CSMF
06 07 86 08 83

Dr Jean-Paul HAMON
Président de la FMF
06 60 62 00 67

Dr François Honorat
Co-président du Bloc
06 12 82 23 48

Dr Jacques BATTISTONI
Président de MG France
06 62 61 09 99

Dr Philippe VERMESCH
Président du SML
06 09 55 77 24



CONSTRUIRE
L'AVENIR DE LA
MÉDECINE
LIBÉRALE



Accord intersyndical

Ils ont convenu de défendre ensemble les positions suivantes :

- Les droits acquis doivent être respectés à l'euro près.
- Le rapport cotisations/prestations doit dans tous les cas être préservé afin de pouvoir maintenir le niveau de retraite actuel pour les générations à venir.
- Les réserves constituées dans le régime complémentaire par les surcotisations des médecins doivent être exclusivement consacrées à la sécurisation du niveau de leur retraite et rester aux médecins.
- Une éventuelle modification du circuit du recouvrement des cotisations ne doit pas précéder la mise en place de la réforme.
- Les frais de gestion de l'ensemble des circuits doivent être réduits pour ne pas impacter le produit financier de leurs cotisations.
- Les missions sociales de la CARMF doivent être maintenues au bénéfice de la solidarité intra professionnelle.
- Les médecins libéraux doivent obtenir la place qui leur est due dans la gouvernance du régime universel projeté.
- La réforme doit respecter les bases du contrat conventionnel qui comporte l'avantage social vieillesse (ASV).



Réserves des régimes complémentaires des libéraux

- union + manifestation = succès
- le hold-up n'aura pas lieu !
- tous ensemble, nous avons du pouvoir



La FMF claire et méfiante

- accepterait une réforme juste, mais réclame des garanties sous la forme des projections actuarielles
- depuis 2015 : perte > 25% des avantages compensatoires conventionnels du fait de décisions non conventionnelles : ça suffit ! !



Quelle réforme accepter ?

- une réforme juste, avec garantie du paiement des droits acquis à leur niveau, mais la distribution de nouveaux droits semble la rendre impossible à enveloppe constante sans baisser le rendement futur, au détriment des générations à venir
- les cotisants de demain seront les payeurs de la réforme du HCRR et il leur faudra payer plus pour avoir les mêmes droits qu'aujourd'hui, seront-ils d'accord ?

⇒ alternative : 1 PASS, comme proposé par la FMF !!





Merci de votre attention !



CONSTRUIRE
L'AVENIR DE LA
MÉDECINE
LIBÉRALE



**Cellule
juridique
reconnue**

**1 adhérent
=
1 voix**

**Transparence
érigée
en principe**

**2^e
syndicat
national**

**Toutes
les spécialités
représentées**

**à vos côtés
en régions**



FMF
Fédération des Médecins
de France

**CONSTRUIRE
L'AVENIR DE LA
MÉDECINE
LIBÉRALE**



**FMF - Fédération
des Médecins de France**
10 boulevard des frères
Vigouroux - 92140 Clamart



fmfpro.org



contact@fmf.org